BULLETIN D'INFORMATION DES EXPERTS AUTOMOBILES

N° 30 – Janvier 2016

La réunion de négociation de la convention collective s'est tenue le 21 janvier 2016. Elle avait à son ordre du jour le déploiement du régime de la complémentaire santé, la prévoyance et l'OCIRP.

La complémentaire santé

L'organisme recommandé est la Macif Mutualité. C'est donc cet organisme qui nous a fait un point sur le déploiement du régime de la complémentaire que l'ensemble des organisations patronales et syndicales a signé. Ce premier bilan fait état de :

- 238 cabinets ayant répondu favorablement. Cela ne représente pas moins de 1.605 salarié-e-s,
- Dont 98 ayant souscrit le contrat avec Macif Mutualité et affilié ses salarié-e-s,
- Et 28 en cours de contractualisation et d'affiliation.

Attention :

Afin que les salarié-e-s puissent recevoir leur carte de tiers payant, deux actions sont nécessaires :

- La signature du contrat avec Macif Mutualité et,
- l'affiliation des salarié-e-s du cabinet.

Ces premiers éléments sont pour le moins encourageants. Les mois qui viennent vont sans nul doute être déterminants quant à notre capacité à mutualiser au sein de notre branche.

Nous restons persuadés que rejoindre l'organisme recommandé est la meilleure chose qui soit. Cela va nous permettre d'être acteur d'un régime au profit des salarié-e-s et par conséquent des cabinets.

Enfin, Macif Mutualité a confirmé qu'il collecterait les 2% liés au haut niveau de solidarité pour l'ensemble des cabinets de la branche qu'ils suivent ou non la recommandation.

Prévoyance

Humanis a fait un reporting en pointant comme il avait été demandé les problèmes rencontrés. En s'appuyant sur la norme qualité Iso, Humanis a relevé moins de 2 % de dysfonctionnement pour 2015. C'est à l'évidence un taux que l'on aimerait bien pouvoir mettre en exergue partout. Mais il est vrai qu'Humanis fait de réels efforts en la matière.

OCIRP

Nous avons signé un accord dépendance en 2012. L'OCIRP nous a fait part de l'action sociale qu'il met en œuvre dans ce cadre. Nous y reviendrons dans un prochain bulletin.

Pour nous aider dans la négociation, Adhérez et faites adhérer à la CGT !

Nom : ..... Prénom : .....
Entreprise : ..... Fédération : .....
Téléphone : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/ Courriel : .....@.....

A retourner à la Fédération CGT des Sociétés d'Etudes à l'adresse ci-dessous.

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes

Case 421 – 263, rue de Paris – 93514 MONTREUIL Cedex – Tél : 01 55 82 89 41 – Fax : 01 55 82 89 42
E-Mail : fsetud@cgt.fr – Site Internet : www.soc-etudes.cgt.fr